

NOM :
Prénom :
Né(e) le :



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

VACCINATIONS:

- Photocopies des pages de vaccinations, maladies contagieuses du carnet de santé

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX:

- Angine Rubéole Varicelle Scarlatine Oreillons
Rhumatisme articulaire aigu Coqueluche Rougeole Otite

ALLERGIES:

- Asthme Médicamenteuses
Alimentaires

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES:

Régime alimentaire, allergies, problème de santé ou autres

.....
.....
.....

Si le jeune suit un traitement médical, joindre une ordonnance récente et les médicaments. Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.

MEDECIN TRAITANT:

Nom : Tél :
Adresse :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné M. ou Mme autorise mon enfant à participer aux activités de l'accueil de loisirs dans le cadre des animations relatives aux vacances scolaires, aux samedis, et éventuellement en soirée.

J'accepte que toute personne responsable dans le cadre des activités proposées, prenne le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état du jeune (traitement médical sur ordonnance, secours, urgences ..)
Je déclare exacts les renseignements fournis sur cette fiche.

A..... le

Signature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

LE(S) RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) :

PERE Nom/Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
N° de téléphone : N°travail :
N° de portable :
Courriel :
Autorité parentale : oui non

MERE Nom/Prénom :

Adresse :
Code postal : Ville :
N° de téléphone : N° travail :
N° de portable :
Courriel :
Autorité parentale : oui non

N° CAF Montant QF :
QF1 QF2 QF3 QF4
CCPI Hors CCPI
N° allocataire MSA : Montant QF :
Autres régimes, précisez (EDF, SNCF...):
Numéro de sécurité sociale:

Personnes autorisées à récupérer le jeune (autres que les parents) :

NOM..... Tél :
NOM..... Tél :

DOCUMENTS A FOURNIR
INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS / ACCUEIL DE JEUNES

Documents obligatoires

- 1 photo d'identité
- attestation de responsabilité civile
- photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé
- photocopies des pages concernant les maladies contagieuses et les hospitalisations
- la feuille aide aux temps libre CAF du Cher pour les familles ayant droit

Documents facultatifs :

- test aquatique ou sauv'nage
- la feuille attestation famille pour déterminer le quotient familial
- tous documents pouvant justifier de décisions (jugement, problèmes médicaux...)

Le projet pédagogique est disponible à l'accueil de la MELI et pourra vous être remis sur demande.

TARIFS
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

TARIFS CCPI	Journée	Journée Repas	Journée 2 ^{ème} enfant	Journée repas 2 ^{ème} enfant	½ journée	½ journée repas
0 à 565€	3,10€	4,60€	2,80€	4,15€	2,45€	4,15€
566 à 765€	4,20€	6,25€	3,80€	5,60€	3,20€	5,60€
766 à 965€	5,70€	8,50€	5,40€	7,65€	4,30€	7,60€
966€ et +	8,15€	10,80€	7,35€	9,70€	5,80€	10,40€

TARIFS HORS CCPI	Journée	Journée Repas	½ journée	½ journée repas
0 à 565€	3,25€	4,85€	2,60€	4,35€
566 à 765€	4,40€	6,55€	3,35€	5,90€
766 à 965€	6€	8,90€	4,50€	7,95€
966€ et +	8,55€	11,30€	6,10€	10,90€

règlement intérieur

accueil de loisirs

PRESENTATION

L'accueil de loisirs est implanté rue de tous les diables 36100 ISSOUDUN, et dépend de l'association MELI représentée par le Directeur M HERVOUET Eric.

Coordonnées 02-54-21-12-36

Cet accueil est agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Le numéro d'habilitation pour la saison 2022-2023 est le n° 0360067CL000122.

FONCTIONNEMENT

- **Modalités**

L'accueil de loisirs fonctionne les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.

L'accueil reste accessible à tous les jeunes scolarisés à partir du CM1 jusqu'au lycée. Il n'est fait aucune distinction par groupe d'âges. Pour les sorties ou activités spécifiques, des groupes par tranche d'âge sont effectués afin de respecter le rythme de chacun.

L'accueil des jeunes, le matin se déroule à partir de 7h15, l'après-midi à partir de 13h30 et le soir de 17H à 18H30. En dehors de ces horaires, l'équipe d'animation décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant et après ces horaires.

Au-delà de cet horaire et sans autorisation, le jeune encore présent dans les locaux, ne sera plus sous la responsabilité de la MELI et sera confié aux autorités compétentes.

Il est demandé aux parents qui souhaitent que leur jeune rentre seul ou accompagné d'une tierce personne de signer la décharge de responsabilité.

Pour des demandes de sorties exceptionnelles, la famille doit en informer l'équipe par écrit.

- **Inscriptions**

L'inscription et l'adhésion à l'association sont obligatoires pour que le jeune puisse être admis à l'accueil de loisirs.

Pour cela, la famille doit :

- ★ Remplir un dossier d'inscription (disponible à l'accueil de la MELI ou envoyé par mail)
- ★ Fournir les documents nécessaires
- ★ S'acquitter de l'adhésion

Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet. En l'absence du quotient familial le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Pour bénéficier du tarif 2^{ème} enfant, il faut que les 2 jeunes soient inscrits les mêmes jours à l'accueil de loisirs.

- **Activités**

Une quinzaine de jours avant le début des vacances, un programme avec les activités proposées est transmis aux familles (possibilité de le retirer à l'accueil de la MELI). Sur ce dépliant, des dates pour les inscriptions seront indiquées. **Il est vivement conseillé de se pré-inscrire.**

Pour les sorties ou activités exceptionnelles nécessitant un supplément, **inscription et versement d'un acompte obligatoires.**

Attention aux dates, possibilité de s'inscrire après, uniquement si des places sont disponibles. **Aucune inscription ne sera prise par téléphone.**

En cas d'annulation de l'activité ou de la sortie pour des raisons propres à l'organisateur, si un supplément a été versé, la MELI procédera au remboursement. En revanche le ticket ne sera pas remboursé, l'accueil de loisirs s'engage à proposer une autre activité.

En cas d'annulation par la famille **aucun remboursement** ne sera effectué (sauf cas de force majeure). Le ticket ne sera pas remboursé, la famille pouvant l'utiliser à une autre date dans la limite de la date de validité.

Merci de prévenir le plus rapidement possible de l'absence du jeune pour permettre une meilleure organisation.

- **Horaires**

7h15 : accueil des jeunes

9h15 : activités

12h15 à 13h30 : repas

13h30 : accueil des jeunes

14h : activités

17h à 18h30 : départ

18h30 : fermeture de l'accueil de loisirs

- **Alimentation / entretien**

Les repas sont préparés par le restaurant scolaire Diderot et sont pris à la cantine scolaire.

Pour les sorties, il est demandé aux familles de préparer un pique-nique.

L'accueil de loisirs fournit également le goûter.

L'entretien des locaux est assuré quotidiennement par les agents d'entretien.

TARIFS / PAIEMENT

Le règlement s'effectue directement à l'accueil de la MELI, en espèce, carte bancaire, chèque, ou chèque vacances. La famille achète des tickets, journée, ½ journée, repas.

Ces tickets sont valables du 1^{er} septembre au 31 août de l'année en cours. **Aucun remboursement n'est possible.**

Pour les attestations de présence ou factures, le signaler à la directrice de l'accueil de loisirs, celles-ci ne pourront être établies qu'une fois la période terminée et le solde réglé.

Le tarif journalier est calculé selon les ressources des familles, il est dégressif suivant le nombre d'enfants à charge et dans un souci d'harmonisation avec les autres centres de loisirs de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun.

Une grille tarifaire est remise avec le programme des activités.

TARIFS CCPI	Journée	Journée Repas	Journée 2 ^{ème} enfant	Journée repas 2 ^{ème} enfant	½ journée	½ journée repas
0 à 565€	3,10€	4,60€	2,80€	4,15€	2,45€	4,15€
566 à 765€	4,20€	6,25€	3,80€	5,60€	3,20€	5,60€
766 à 965€	5,70€	8,50€	5,40€	7,65€	4,30€	7,60€
966€ et +	8,15€	10,80€	7,35€	9,70€	5,80€	10,40€

Prix du repas : 3,80€

TARIFS HORS CCPI	Journée	Journée Repas	½ journée	½ journée repas
0 à 565€	3,25€	4,85€	2,60€	4,35€
566 à 765€	4,40€	6,55€	3,35€	5,90€
766 à 965€	6€	8,90€	4,50€	6 €
966€ et +	8,55€	11,30€	6,10€	10,90€

Chèques vacances acceptés - CE

Possibilité de paiement en plusieurs fois, nous consulter.

L'adhésion à la MELI est obligatoire

	CCPI Carte Réseau Jeune	Hors CCPI
adhésion	5€	17€

ENCADREMENT

Dans le respect de la législation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée :

- une directrice diplômée permanente Carole VITTE
- d'animateurs diplômés BAFA, PSC1, SB
- d'animateurs stagiaires
- des éducateurs territoriaux de la ville d'Issoudun pour toutes les activités sportives, kayak...
- des intervenants diplômés d'état pour les pratiques d'activités dites à risque (voile, équitation, escalade...)

SECURITE / HYGIENE

L'équipe d'animation est responsable des jeunes pendant les heures d'ouverture.

Dans le cadre d'activités ou en cas de problème particulier, le jeune peut être transporté dans un véhicule personnel, dans le respect du code des assurances (voir autorisation de transport)

En temps normal les jeunes sont transportés soit par un transporteur privé, soit dans les minibus de l'association par des animateurs titulaires du permis de conduire et ayant suivi une formation au préalable.

Le médecin de famille, à défaut celui du centre, ou les pompiers sera amené à intervenir sur le centre dans tout problème de santé et dans toute urgence.

L'équipe d'animation donnera à un jeune des médicaments que sur ordonnance médicale et autorisation parentale.

COVID-19

- nettoyage régulier des matériels
- désinfection à minima une fois par jour des locaux
- mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour désinfection des mains quand il n'est pas possible de se les laver.
- Lavage régulier des mains: à l'arrivée, avant et après chaque activité, au départ.
- Accueil, pointage des jeunes dans le hall de la MELI.
- Les parents sont autorisés à venir récupérer les jeunes dans le hall de la MELI mais ne rentrent pas dans l'accueil de loisirs.
- Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants en cas de symptômes ou de fièvre supérieure ou égale à 38°.
- En cas d'apparition de symptômes, le jeune est mis à l'écart dans l'infirmerie. Les responsables légaux sont prevenus.
- Un référent COVID est nommé au sein de l'équipe d'animation qui se charge d'informer l'équipe d'animation sur les gestes à adopter, fait le lien avec les familles.

RESPONSABILITE DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Le jeune inscrit à l'accueil de loisirs, se doit de respecter le règlement, le matériel et toutes les autres personnes travaillant dans la structure.

Dans le cas où un jeune commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux, sa responsabilité serait engagée et un dédommagement financier serait envisagé.

L'équipe d'animation demande au jeune de l'accueil de loisirs de :

- ★ Respecter les personnes (pas d'insultes, de crachas, violences)
- ★ Avoir un comportement adapté à la vie en groupe et lors des transports
- ★ Respecter les horaires
- ★ Accepter et respecter le règlement intérieur

En cas de manquement, l'équipe d'animation se réserve le droit d'exclure le jeune de l'accueil de loisirs de façon temporaire ou définitive.

Il est demandé aux familles :

- ★ de respecter les horaires
- ★ d'avertir rapidement la direction en cas de désistement
- ★ de respecter les diverses recommandations
- ★ d'avertir rapidement la directrice de tout changement d'ordre personnel (numéros de téléphone, divorce, décès, décision judiciaire...) pouvant expliquer un changement de comportement du jeune ou une modification d'organisation.

ASSURANCES

L'accueil de loisirs est assuré auprès de la MACIF et couvre les jeunes et le personnel. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

DIVERS

Pour les activités nautiques (kayak, planche à voile, voile...), le test aquatique est exigé. Même si le jeune sait nager, sans le test il ne pourra pas participer à ces activités. Il n'en est pas de même pour la baignade.

FICHE AUTORISATIONS A RETOURNER COMPLETEE

Je soussigné(e).....
Responsable légal du jeune

- autorise mon enfant à participer aux sorties, activités, séjours, minis séjours organisés dans le cadre de l'Accueil de Loisirs durant les vacances scolaires.
- autorise que mon enfant soit pris en photo et filmé, dans le cadre des activités pratiquées à l'accueil de loisirs. Ces images à but non lucratif, seront utilisées pour alimenter la presse locale, municipale, les dépliants et expositions MELI.
- autorise mon enfant à être transporté dans un véhicule de transport collectif, minibus ou voiture personnelle (en dernier recours et dans le respect du code des assurances) pour se rendre aux activités proposées par l'ALSH.
- autorise mon enfant à quitter seul l'ALSH à la fin des activités : soit à 12h et à 17h. Pour laisser sortir seul un jeune exceptionnellement ou en dehors des horaires si dessus ou partir avec une autre personne que prévue dans le dossier, le représentant légal doit fournir un courrier.
Je décharge la structure organisatrice de toute responsabilité au delà de ces horaires.
L'autorisation est valable pour l'année scolaire 2022/2023.

Le programme des vacances est envoyé par mail. Si vous ne disposez d'une adresse mail, vous pouvez venir le retirer à l'accueil de la MELI aux horaires d'ouverture.

Je m'engage à faire parvenir dans les plus brefs délais toutes modifications (changement de domiciliation, n° de téléphone...) ou changement de situation familiale qui pourraient avoir des conséquences dans l'organisation de l'ALSH.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et en accepte les conditions.

Fait à
Le

Signature